



Établissement public
de santé mentale
de la Somme



COMMUNIQUE DE PRESSE

■ Amiens (Hauts-de-France),
le 15 avril 2024

L'ARS, le Conseil départemental et l'EPSM de la Somme ont acté la future création d'un Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) dans la Somme

L'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil départemental de la Somme et l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de la Somme ont signé, le 2 février dernier, une convention en faveur de l'accompagnement médico-social adapté des adultes en situation de handicap psychique. Cette convention prévoit la création future d'un Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) sur le département de la Somme.

La création d'un EAM, une réponse collective aux besoins spécifiques des adultes en situation de handicap psychique

La création à venir d'un EAM vient répondre localement au besoin d'accompagnement adapté pour les patients adultes, en situation de handicap psychique, qui sont accueillis en hospitalisation complète au sein de l'EPSM de la Somme et qui, en l'absence d'une offre adaptée ou sans solution pour le maintien à domicile, nécessitent une orientation en EAM.

En effet, un EAM a vocation à accompagner et à héberger des adultes en situation de handicap, en l'occurrence ici handicap psychique, lesquels peuvent difficilement réaliser seuls les actes du quotidien et ont besoin d'une surveillance continue et de soins.

Cette création a été actée au travers de la convention signée le 2 février 2024 entre l'ARS Hauts-de-France, le Conseil départemental de la Somme et l'EPSM de la Somme : elle permettra d'accompagner les besoins qui s'expriment au niveau départemental.

Le Département et l'Agence régionale de santé, acteurs majeurs de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, s'engagent au quotidien pour améliorer leur prise en charge. La création de ce futur EAM pour adultes en situation de handicap psychique en est un bel exemple.

Un appel à projets (AAP) institutionnel sera lancé conjointement par le Département et l'ARS Hauts-de-France en vue d'identifier l'opérateur qui sera porteur, à terme, du dispositif d'EAM pour adultes en situation de handicap psychique.



Peggy VUILLIN

Directrice de la stratégie, des
affaires générales, des affaires
médicales, du système
d'information et de la
communication

T : 03 22 53 46 50

peggy.vuillin@epsm-somme.fr

Contacts presse

Marie VINCENT

Responsable des affaires
générales, des affaires culturelles
et de la communication

T : 03 22 53 47 14

marie.vincent@epsm-somme.fr

Caroline FRAPPART

Chargée de communication

T : 03 22 53 47 32

communication@epsm-somme.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

■ Amiens (Hauts-de-France),
le 15 avril 2024

L'admission des personnes accompagnées sera travaillée en concertation avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et le Département de la Somme.

L'EPSM de la Somme aura vocation à appuyer le dispositif EAM via un accompagnement conjoint des équipes mobiles de l'EPSM et la structure d'accueil.

Un projet qui s'inscrit dans une vision stratégique partagée

Cette convention rejoint les orientations stratégiques des 3 institutions puisque ce projet s'inscrit :

- dans le Schéma départemental des solidarités 2023-2028 pour le Conseil départemental de la Somme,
- dans le Projet régional de santé 2018-2028 pour l'ARS Hauts-de-France,
- dans le projet d'établissement de l'EPSM de la Somme et ses orientations stratégiques (faire un juste usage des hospitalisations, privilégier les prises en charge ambulatoires, accompagner les parcours de soins, de santé et de vie de ses usagers).

L'ambition collective ne se conçoit qu'insérée dans le tissu de partenariats, de coopérations, à entretenir avec tous ceux – proches, professionnels, collectivités et institutions – qui, dans la Somme aujourd'hui, prennent une part à la prévention, au repérage précoce, aux soins et aux accompagnements dans le champ de la santé mentale.